

Universidad Nacional de La Plata FaHCE
Phonétique et Phonologie Française 2
2019

Premier semestre

PLANNING POUR LA PRÉPARATION DE LECTURES À VOIX HAUTE

**Ces textes de lecture auront une préparation domiciliaire suivant les instructions (page 11) et seront lus et évalués lors des classes pratiques et à l'examen partiel.*

Date	Semaine	Texte
1/4	2	TEXTE N° 1
8/4	3	TEXTE N° 2
15/4	4	TEXTE N° 3
29/4	6	TEXTE N° 4
6/5	7	TEXTE N° 5
13/5	8	TEXTE N° 6
20/5	9	TEXTE N° 7
3/6	11	TEXTE N° 8
10/6	12	TEXTE N° 9
24/6	14	TEXTE N° 10
1/7	15	TEXTE N° 11

TEXTES DE LECTURE A VOIX HAUTE

TEXTE N°1

GRANDE-BRETAGNE - Pas de QI, pas de sexe

Une cour de justice britannique a interdit à un homme adulte d'avoir des relations sexuelles pour cause de quotient intellectuel trop bas.

Alan, un homme de 41 ans dont le quotient intellectuel s'élève à 48 - soit moins de la moitié du QI standard, fixé à 100 -, a été interdit de relations sexuelles par une haute cour de justice britannique. Le tribunal en charge de l'affaire situé au nord de Londres l'a ainsi jugé incapable de comprendre ses actions et les risques que pouvaient poser de telles actions pour sa santé. La procédure judiciaire à l'encontre d'Alan a été intentée par la municipalité qui l'héberge, après qu'il a développé une relation sexuelle avec un autre homme, Kieron, vivant dans le même foyer municipal que lui.

Alan, qui est décrit comme "sociable" et "physiquement capable", a par ailleurs été accusé de faire des gestes indécents à l'encontre d'enfants, dans un bus et chez un dentiste, même si ces actes n'ont pas fait l'objet d'une procédure policière. Selon le quotidien *The Daily*

Telegraph, qui a révélé les détails de ce cas très particulier, Alan fait ainsi désormais l'objet d'une surveillance constante de la part de la municipalité qui l'héberge, dont les responsables ont décrit la "vigueur de ses pulsions sexuelles" comme étant "déplacée". Alan se trouve donc privé de toute activité sexuelle, mis à part quand il est seul dans sa chambre, et ses contacts avec Kieron sont désormais limités.

Des cours

Le juge en charge de l'affaire a basé sa décision sur "l'incapacité mentale" d'Alan de comprendre "la mécanique de l'action" et ses conséquences. Il a reconnu que le cas était difficile "légalement, intellectuellement et moralement", dans la mesure où l'acte sexuel "constitue l'une des fonctions physiques de base de l'être humain", mais que la décision était prise dans l'intérêt d'Alan. Selon le psychiatre en charge d'évaluer ce dernier, il aurait ainsi déclaré qu'"il pensait que les bébés étaient livrés par des cigognes ou trouvés sous des arbustes" et que "l'acte sexuel pouvait donner des boutons ou la rougeole". Le juge a ordonné au conseil municipal de fournir à Alan des cours d'éducation sexuelle, "dans l'espoir qu'il puisse ainsi acquérir les connaissances qui lui manquent".

Le cas a été traité par la Cour de protection - une cour de justice dont les procédures ont lieu à huis clos - qui est chargée de prendre des décisions pour les personnes qui sont jugées incapables intellectuellement de décider par elles-mêmes. Cette cour de justice très particulière peut ainsi imposer à des personnes des avortements ou des opérations médicales, les forcer à utiliser des moyens de contraception ou décider de mettre fin à la vie de patients dans le coma qui ne survivent que grâce à un respirateur artificiel.

TEXTE N°2

L'employeur peut-il ouvrir les e-mails et les fichiers de ses salariés ?

Dans quels cas l'employeur peut-il s'aventurer dans la sphère privée d'un salarié soupçonné de déloyauté ?

Par LAURENCE NEUER

Un salarié est soupçonné de dénigrer son entreprise ou de détourner des informations confidentielles ; l'employeur a-t-il le droit d'inspecter sa messagerie et d'ouvrir les dossiers stockés dans son ordinateur pour en avoir le cœur net ? Face au droit, courriels et fichiers ne sont pas logés à la même enseigne.

Accès aux courriels personnels du salarié : autorisation judiciaire

Depuis la célèbre décision "Nikon" de 2001 érigeant en principe sacro-saint le respect de la vie privée du salarié au bureau, la jurisprudence a affiné sa position et précisé les contours du sanctuaire personnel du salarié.

Règle n° 1 : Le salarié a droit au respect de sa vie privée, et en particulier au secret des correspondances, dont la violation est pénalement sanctionnée. Cela l'autorise à envoyer des e-mails privés sans que l'employeur puisse en tirer un grief.

Règle n° 2 : "Sauf risque ou événement particulier, l'employeur ne peut ouvrir les messages identifiés par le salarié comme personnels contenus sur le disque dur de l'ordinateur mis à sa disposition qu'en présence de ce dernier ou celui-ci dûment appelé" (Cour de cassation, 17 juin 2009).

Règle n° 3 : Seuls les courriels identifiés comme "personnels" bénéficient de la protection du secret des correspondances. Si une telle mention n'existe pas, le mail est présumé avoir un caractère professionnel et l'employeur peut l'ouvrir en l'absence du salarié (Cour de cassation, 15 décembre 2010). Un courriel intitulé *vacances à Arcachon* est-il "personnel" ? "L'intitulé qui identifie le mieux le courriel est l'expression *personnel*, voire *privé*," souligne Christine Baudoin, avocate associée du cabinet Lmt Avocats, spécialisée en droit du travail.

Règle n° 4 : Une fois ouvert "légitimement", le courriel peut être utilisé à l'appui d'une procédure disciplinaire de licenciement s'il présente un "rapport avec l'activité professionnelle".

Deux précautions à l'usage des employeurs : "Rappeler ces principes dans le règlement intérieur de l'entreprise et, en cas de doute, solliciter une ordonnance sur requête autorisant un huissier de justice à ouvrir les courriels concernés, le cas échéant, assisté d'un expert informatique", conseille Christine Baudoin. L'huissier doit observer une procédure précise pour que son constat soit recevable et probant. "Un jugement du tribunal de grande instance de Paris précise que le cheminement adopté par l'huissier pour accéder aux pages litigieuses doit être matérialisé, de même que les pages visualisées, mais aussi que les caches de l'ordinateur soient vidés pour que l'huissier ne constate pas plusieurs fois la même page", souligne l'avocat.

TEXTE N°3

Avoirs de Moubarak en France : Paris joue la transparence

Christine Lagarde a affirmé que la France se tenait "à la disposition de la justice égyptienne" pour examiner les biens hexagonaux du président égyptien déchu.

SOURCE AFP

La ministre française de l'Économie Christine Lagarde a assuré, lundi, que Paris se tenait "évidemment à la disposition de la justice égyptienne" pour examiner la situation des avoirs que détiendraient en France le président égyptien déchu Hosni Moubarak et son entourage.

"Nous sommes évidemment à la disposition de la justice égyptienne, comme nous sommes à la disposition de la justice tunisienne pour effectuer toute démarche à cet effet", a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse à Paris. Mme Lagarde s'est par ailleurs déclarée "sûre que cette question sera évoquée à l'échelon européen", interrogée sur son inscription à l'ordre du jour d'une réunion des ministres des Finances européens prévue ce lundi à Bruxelles. La France, qui "soutient activement une initiative de la Banque mondiale" sur le recouvrement des avoirs volés (Stolen Asset Recovery, StAR), "exécutera évidemment ses engagements dans ce cadre", a-t-elle encore souligné.

La Suisse a pris cette décision vendredi

Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, n'avait cependant encore publié aucun communiqué lundi pour appeler les établissements financiers français à lui signaler tout mouvement de fonds suspect, comme elle l'avait fait dans les heures qui avaient suivi la chute du régime de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie. Dimanche, le ministre britannique du Commerce, Vince Cable, avait appelé à une "action internationale concertée" autour des avoirs de l'ancien président égyptien, estimant que cela n'avait "pas de sens pour un gouvernement d'agir tout seul".

La Suisse avait décidé dès vendredi de geler, "avec effet immédiat", les avoirs que le président Moubarak et son entourage pourraient avoir chez elle, comme elle l'avait déjà fait en janvier pour le président tunisien Ben Ali et pour le chef d'État sortant ivoirien Laurent Gbagbo. Après 18 jours de contestation massive, l'ancien président Hosni Moubarak a remis le pouvoir vendredi aux forces de l'armée égyptienne, provoquant des mouvements de liesse générale en Égypte et dans d'autres pays de la région.

TEXTE N°4

Nicolas Grimaldi : ce qu'aimer veut dire

Dans "Les métamorphoses de l'amour" (Grasset), le philosophe **Nicolas Grimaldi** fait une lecture précise et ludique de l'amour, entre folie ordinaire et expérience de l'absolu. Où le plaisir est un sacrement qui échappe à la raison.

Voici un penseur solitaire et singulier. Familier autant qu'exigeant, rigoureux autant que flâneur, Nicolas Grimaldi, né en 1933, est l'auteur d'une trentaine de livres. Descartes y voisine avec Van Gogh, Socrate avec Proust. De ses périples entre esthétique, littérature et philosophie ne se dégage pas une doctrine systématique, mais un effort pour comprendre ce que chacun vit, un patient chemin pour rendre compte des énigmes de notre existence, à l'intersection du banal, du sublime et de l'effroyable. Voilà pourquoi, depuis une dizaine d'années, ce professeur émérite à la Sorbonne s'intéresse notamment au désenchantement, aux solitudes, à la démente ordinaire ou encore à l'inhumain - qui a donné son titre à un récent essai*. Ce qui l'intéresse, en fin de compte, ce sont toutes les manières dont l'imagination vient perpétuellement interférer avec le réel. L'amour en est évidemment un cas exemplaire entre tous. Nous "recréons sans cesse en l'imaginant" la personne aimée, que nous avons "inventée plutôt que choisie". Au fil d'une écriture d'une précision digne des classiques, le philosophe propose de l'amour, et des métamorphoses qu'il engendre, une lecture à la fois évidente et à contre-courant.

Le Point : La plupart du temps, nous croyons savoir pourquoi nous aimons telle personne. Vous montrez qu'en fait nous nous racontons des histoires. Quand on aime, ce serait donc sans raison ?

Nicolas Grimaldi : Parmi toutes les puérités proférées par les philosophes au sujet de l'amour, la plus grande consiste à vouloir lui trouver des causes rationnelles. La beauté et les perfections de la femme aimée expliqueraient l'irrésistible attraction qui porte un homme vers elle. Et pourtant, on aime quelqu'un bien avant d'avoir aucune raison de l'aimer. Inutile de convoquer le coup de foudre, car il n'y a pas d'expérience plus banale : on aime une personne avant même de la connaître et non pas parce qu'on la connaît !

Ce qui voudrait dire qu'"aimer" n'est pas synonyme de "préférer" ?

C'est même exactement le contraire ! L'amour n'est pas une conclusion que nous tirons de nos observations. Ce n'est pas parce que nous admirons de voir tant de perfections réunies en une même personne que nous la récompensons par le trophée de notre amour. S'il en était ainsi, le concours ne serait jamais clos, on accorderait son amour faute de mieux, comme un pis-aller, en attendant un meilleur score... ce qui est aux antipodes de l'amour.

Vous décrivez l'amour comme une folie ordinaire qui évoque aussi la mystique. À sa manière, l'amour serait-il une expérience de l'absolu ?

L'attente est constitutive de la conscience. Or toute attente porte en elle le sens de ce qui ne laisserait plus rien à attendre : l'infini, l'éternité, la perfection, la plénitude... En ce sens, effectivement, l'amour nous fait vivre une expérience de l'absolu. Mais nous la faisons dans nos corps, dans une rencontre au sein du monde, et cet absolu, par conséquent, se trouve sans cesse compromis par la promiscuité avec le relatif.

Parmi vos emprunts au vocabulaire religieux vous parlez également de l'amour comme "révélation". En quel sens ?

En plusieurs sens. La première révélation de l'amour, c'est que la solitude n'est pas insurmontable. Alors que nous sommes dans une solitude naturelle, presque originaire, nous découvrons soudain que l'autre, comme nous, attend un autre pour rompre sa solitude. La deuxième révélation, c'est que l'autre n'est pas fatalement une énigme. Il n'est pas nécessairement incompréhensible. Au contraire, il peut m'être si intime, et je peux lui être si intime, qu'il me semble l'avoir toujours connu et que lui me connaît mieux que je ne me connais moi-même. La troisième révélation " surnaturelle " de l'amour, c'est qu'il existe quelqu'un dont je n'ai pas spontanément à me méfier. L'état d'innocence semble retrouvé. Entre nous, rien ne fait d'ombre, pas d'arrière-pensées, la peur n'a pas lieu d'être. Pas plus que la pudeur. Ni la honte. Elle m'aime comme je suis, je la prends comme elle est...

Et le plaisir sexuel ?

La volupté, elle aussi, évoque l'absolu ! Car le plaisir est la seule expérience qui soit sa propre justification : il se suffit à lui-même. Parvenir à cette transe voluptueuse à deux fait de l'autre, si l'on peut dire, un cocélébrant. En résiliant chacun sa propre identité, en nous rendant plus attentif à l'autre que sensible à nous-même, nous accédons ensemble à des confins de l'absolu. Si furtive que soit cette expérience, elle est intense et obsédante : l'autre en a partagé avec nous le caractère exceptionnel, il est le témoin et le desservant de cette sorte de sacrement que nous avons célébré ensemble.

Faut-il en conclure que la planète des amoureux n'est plus celle où vit encore le reste du monde ?

À eux deux, les amoureux forment un monde qui semble insécable, impénétrable, retranché de l'existence ordinaire. Pourtant, il leur faut continuer à vivre aussi dans le monde ordinaire. Souvent, l'existence amoureuse implique une double vie. Je continue d'être médecin, journaliste, éditeur, professeur, gangster ou proxénète, et puis je suis amoureux. Ce sont deux existences séparées. S'il faut sacrifier l'une à l'autre, je sacrifierai toujours l'existence ordinaire à ce qu'exige notre couple, comme dans *Pépé le Moko*.

Vous mentionnez ce film de Duvivier où Gabin choisit de mourir par amour, comme vous prenez nombre d'exemples chez Proust ou chez Simenon plutôt que chez Platon ou Schopenhauer. Ils parlent mieux de l'amour ?

Simenon, entre tous, me semble avoir décrit l'expérience amoureuse avec le plus de véracité, de lucidité et de pathétique. Contrairement au *Banquet* de Platon, l'amour n'est pas suscité chez Simenon par la découverte de la perfection, mais, au contraire, par la disgrâce, l'infortune et la déchéance. Au lieu d'être rendus amoureux par ce que nous pouvons recevoir, nous le sommes aussi, et peut-être plus souvent, par ce que nous pourrions donner. L'amour aurait alors son origine non pas dans un narcissisme originaire, mais dans une générosité vitale spontanée. Cela recoupe une distinction qui me paraît importante entre l'ordre de la représentation et l'ordre de la vie. L'ordre de la représentation est celui où nous sommes soucieux avant tout de l'image que les autres ont de nous, où règne la tentation de plaire, d'être envié et conlié. Tout autre est la vie, qui ne cesse de s'épandre et se diffuser comme une lumière ou un flux. Nous vivons d'autant plus que nous transfusions notre propre énergie dans une autre. Il existe en chacun d'entre nous une tension entre l'ordre de la représentation et celui de la vie. Ces deux ordres nous invitent à des expériences amoureuses très différentes. Ou bien la femme aimée sera un avantage de plus pour me faire admirer, ou bien je suis tellement émerveillé de son existence que je voudrais contribuer à son accomplissement.

Globalement, aujourd'hui, il semble que la représentation l'emporte sur la vie. Alors, que devient l'expérience amoureuse ? Inchangée, ou en voie de mutation ?

L'ordre de la représentation n'est pas celui du bonheur mais celui de la rivalité, constante et toujours malheureuse. A ce malheur de la séparation il n'y a de remède que par l'amour. Lui seul, l'amour, peut nous procurer ce sentiment que toute distance, toute séparation, toute opacité sont abolies et que nous vivons dans une nouvelle innocence. C'est pourquoi, à mes yeux, il a de beaux jours devant lui

TEXTE N°5

Une Américaine à Paris

Où toute la capitale semble s'être accordée pour apparaître accueillante et mettre à mal la réputation exécration des Parisiens.

À travers le récit de ses périples, Claire Meynial vous révèle tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les voyages et qu'on ne vous dit jamais.

Depuis le temps que ça me travaille, il faut que je sache : les Parisiens sont-ils vraiment des têtes de chien, les Parigots, des têtes de veau ? En d'autres termes, sommes-nous si

lamentables avec les touristes ? Ça tombe bien, je dois rédiger un papier sur Paris et, ce matin, à Roissy, j'arrive tout juste de Miami. Et si je tentais le coup ? Allons-y, pour aujourd'hui, je suis une Américaine à Paris. Une Américaine, ça parle anglais et ça va droit au Centre Paris Tourism. La gentille dame au comptoir parle parfaitement ma langue, ce qui lui permet de me répondre, quand je lui demande où sont les plans de Paris en anglais (car il y en a en espagnol, italien ou allemand) : "We don't have them in english for now but it's the same map inside." Puis elle m'indique la sortie pour les taxis, "gate eleven". Un mauvais et un bon point.

Dehors, il fait bigrement froid, y a pas à dire, on était mieux à Miami. Le type avec son gilet fluo, au bout de la file des taxis, regarde le papier sur lequel j'ai griffonné mon adresse. "Est-ce que je peux y aller en taxi ?" je demande. "Yes, sure, you can", il me répond, avec un grand sourire. C'est louche. Dans le taxi, c'est encore pire. C'est un scandale. Le chauffeur parle anglais. Si, si ! Il me demande d'où je viens, si j'ai passé la nuit là parce que, assure-t-il, "three thousand people spent the night here yesterday". C'est la caméra cachée, ou alors l'office de tourisme de Paris m'a suivie. Dehors, il fait gris, il reste de la neige sur les bas-côtés, la route n'est pas entièrement dégagée et la circulation est un enfer. Ah, me dis-je, il va m'entuber sur la course, tout le monde sait ça, le taxi parisien est une hyène qui dévore sa proie de touriste, pauvre victime qui ne parle pas français et ne peut pas exiger d'un ton sec son "itinéraire préféré". De fait, il prend un chemin étrange. Je le tiens. Mais non. Finalement, la course me coûte 10 euros de plus que d'habitude, soit bien moins que ce que j'aurais dû déboursier si nous étions restés, à l'arrêt, sur le périph'. Et il me salue gentiment quand je sors. Ça s'annonce mal, cet article.

Une conspiration

Rue Joseph de Maistre, dans le 18e arrondissement, je prends possession de mon appartement pour la nuit : un gentil deux-pièces bien meublé, devant une petite place, un fantôme de touriste. C'est l'agence Rue Amandine qui a monté ce "voyage", sa créatrice a eu la délicate attention de laisser dans la petite cuisine un fromage de chèvre en forme de tour Eiffel, une petite bouteille de vin, de la baguette, de la confiture, du thé, du café, une madeleine, toute chose dont le léger fumet me rappelle que la France, ce n'est pas si mal. Amandine, aussi, maîtrise l'anglais et accueille tous les clients dans les appartements, tout en commentant le voyage qu'elle leur a monté sur mesure. C'est à croire que nous ne sommes pas si mauvais, en tourisme. Ça m'ennuie de révéler ce genre d'informations, ça va nuire à la réputation exécrationnelle et soigneusement entretenue des Parisiens.

Ce soir, je n'ai presque plus de doute : c'est une conspiration. À la Cave des Abbesses, nos voisines se serrent en souriant pour nous faire une place, à mon amie Liz, une vraie Américaine, et moi. Et le personnel prend la commande en anglais. Quant au serveur du Miroir, rue des Martyrs, il peut expliquer toute la carte dans la langue de Shakespeare, du très bon foie gras à l'orange à la moelleuse tarte chocolat-caramel en passant par le veau fondant. Non, vraiment, pas moyen de bosser, avec ces Parisiens.

TEXTE N°6

CINÉMA

"Les Fables de La Fontaine" - Absolument fabuleux !

La Fontaine pratiquait l'art de l'ellipse et gambadait à tout va, Starewitch dilate le temps, s'accorde des pauses, s'engouffre dans les trous, recrée littéralement l'univers de la fable.

Par FRANÇOIS-GUILLAUME LORRAIN

On crie rarement au génie, mais on vous assure que Ladislav Starewitch en est un. Ce Polonais arrivé en France en 1920 - il y meurt en 1965, oublié, après avoir connu un destin à la Méliès - n'a pas simplement inventé un genre, la ciné-marionnette, il a renouvelé dans les années trente un de nos patrimoines les plus chers, les *Fables de La Fontaine*. Le voilà exhumé, quelques années après son *Roman de Renart*.

Qu'il s'agisse du lion devenu vieux, blanchi sous le harnais, de la cigale membre foldingue d'un jazz-band, des grenouilles qui se jettent tête la première, avec voitures et cameraman, vers la grue choisie pour reine, l'invention est totale, stupéfiante, tantôt drôlissime, tantôt poignante. Starewitch, reçu jadis avant son exil par le tsar, était un entomologiste, et cela se voit à la précision extrême de ses mini-marionnettes douées d'une vie étonnante. Là où La Fontaine pratiquait l'art de l'ellipse et gambadait à tout va, Starewitch dilate le temps, s'accorde des pauses, s'engouffre dans les trous, recrée littéralement l'univers de la fable. Nul doute que messire Jean en aurait été, lui aussi, baba d'admiration.

"Les Fables de Ladislav Starewitch d'après La Fontaine" de Ladislav Starewitch. Sortie le 9 février

TEXTE N°7

Faut-il avoir peur des intégristes musulmans ?

L'Occident s'est souvent appuyé sur les fondamentalistes, et certains régimes arabes "modérés" s'en accommodent.

Par PIERRE BEYLAU

Frères musulmans, wahhabites saoudiens, salafistes nord-africains, mollahs iraniens, islamistes turcs : le citoyen français, même raisonnablement informé, a bien du mal à déchiffrer ce salmigondis. Alors, pour simplifier, on classe tout ce petit monde dans la catégorie générique des intégristes. Et ceux-ci, à n'en pas douter, sont identifiés comme des djihadistes forcenés, ennemis de l'Occident. Commode et reposant pour l'esprit, mais totalement faux !

L'Arabie saoudite est l'un de nos plus fidèles alliés au Moyen-Orient. Or, la monarchie saoudienne, gardienne des deux lieux saints de La Mecque et Médine, puise sa légitimité dans une vision pure et dure du Coran : le wahhabisme. Mohammed ibn Abd al-Wahhab vivait au XVIIIe siècle. C'était une sorte de Luther musulman qui prêchait un retour aux sources de l'islam. Il fit alliance avec un chef de guerre, Mohammed Ibn Saoud, ancêtre des actuels souverains saoudiens. Or, en Arabie, les femmes bénéficient de beaucoup moins de droits qu'en Iran. Exemple : les Iraniennes peuvent conduire leur voiture, contrairement à leurs soeurs saoudiennes. À Riyad ou à Djedda, à l'heure de la prière, la mutawa - la police religieuse - oblige les magasins à fermer et veille à ce que les fidèles se rendent à la mosquée.

En Afghanistan, les groupes fondamentalistes, plus ou moins inspirés par les Frères musulmans, ont été puissamment aidés par les Occidentaux dans les années quatre-vingt pour combattre les Soviétiques. Erreur fatale, fulminent aujourd'hui les spécialistes de la prophétie rétrospective ! Est-ce bien sûr ? Le danger que représentait jadis l'URSS était infiniment supérieur à celui que revêt l'islamisme aujourd'hui. Il était, pour nos sociétés, existentiel. Le communisme avait une vocation universaliste, même si ce côté missionnaire s'est étiolé au fil du temps. La moitié de l'Europe vivait sous la botte d'une Armée rouge dotée d'une puissance considérable, notamment nucléaire.

Un défi limité à la sphère arabo-musulmane

L'islamisme, lui, concerne avant tout le monde musulman. Il peut nous créer de considérables soucis, y compris, marginalement, parmi les minorités issues de l'immigration. Mais il est peu probable que les milliards de Chinois, d'Indiens, d'Européens, de Sud-Américains se convertissent massivement à l'islam... Le défi se situe donc au sein même de la sphère arabo-musulmane. Et là, les choses sont moins simples qu'il n'y paraît.

En Égypte, les Frères musulmans ont été tantôt pourchassés, tantôt courtisés quand il s'agissait de faire pièce à l'extrême gauche, tantôt tolérés. En Jordanie, ils siègent au Parlement. En Turquie, le parti (AKP) du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan se veut "démocrate-islamiste" comme on dit "chrétien-démocrate". Malgré des tensions, Ankara, membre important de l'Otan, reste un allié stratégique d'Israël. D'ailleurs, l'État hébreu a, lui

aussi, dans le passé, joué à Gaza ou en Cisjordanie la carte des Frères musulmans pour contrer le Fatah.

En fait, il faudra s'habituer à vivre avec le fondamentalisme musulman. Si la démocratie finit par s'imposer en Égypte, en Tunisie ou ailleurs, ils auront fatalement une représentation politique. Mais ce sont les sociétés tunisienne ou égyptienne qui décideront, in fine, de leur place et de leur degré d'ouverture.

TEXTE N°8

Le Vatican ne veut pas "d'i-confession"

Une application permet de confesser ses péchés via le smartphone d'Apple. L'Église catholique américaine approuve, mais Rome refuse.

LE POINT.FR

Les catholiques ne peuvent pas se confesser via leur iPhone, a jugé le Vatican mercredi. Le porte-parole du Vatican, le père Federico Lombardi, a expliqué que la technologie ne pourrait jamais se substituer à l'absolution accordée par un prêtre à un pécheur. L'application "Confession : A Roman Catholic app", vendue 1,99 dollar, avait pourtant été approuvée par la Conférence des évêques catholiques américains. Dans cette affaire, Rome a donc contredit l'Église catholique américaine.

L'application voulait permettre "un examen de conscience personnalisé pour chaque utilisateur", selon la société américaine Little iApps, basée dans l'Indiana. "Notre volonté est d'inviter les catholiques à adapter leur foi à la technologie numérique", avait expliqué l'un des concepteurs.

Loin d'être convaincu, le père Federico Lombardi a affirmé qu'on "ne peut en aucun cas parler de confession via iPhone". Le Vatican a par ailleurs souligné que le sacrement de pénitence nécessitait la présence du pénitent et du prêtre

TEXTE N°9

VIE PRIVÉE - Scanners corporels : quels risques pour la vie privée ?

Autorisés dans les aéroports français pour détecter des armes ou explosifs, les scanners corporels doivent composer avec les droits des passagers au respect de leur vie privée.

Par LAURENCE NEUER

Définitivement adoptée le 8 février 2010, la loi d'orientation sur la sécurité intérieure, ou Loppsi 2, autorise "l'expérimentation", pendant trois ans, de scanners corporels dans les aéroports (articles 25 de la loi et L282-8 du Code de l'aviation civile). Ces outils de détection d'armes projettent des "ondes millimétriques" sur le corps du passager, ondes qui traversent ses vêtements et reproduisent une image virtuelle en trois dimensions ("image holographique") de son corps. L'agent de sécurité peut donc voir instantanément s'il cache une arme ou de la poudre d'explosif. La commissaire européenne pour la justice, Viviane Redding, a toutefois indiqué que ces dispositifs pouvaient être remplacés par des méthodes moins intrusives pour la vie privée. De son côté, le Parlement européen a demandé à la Commission européenne de réaliser une étude d'impact au regard des droits fondamentaux, y compris le droit à la vie privée, la dignité et la protection des données personnelles. Cette étude vise également à analyser les conséquences des scanners corporels sur la santé des personnes.

Comment concilier le besoin de sécurité des passagers avec le respect de leur intimité physique ? Décryptage avec Olivier Proust, avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles.

Le Point.fr : En quoi le scanner corporel peut-il porter atteinte à la vie privée ou à la dignité du passager ?

Olivier Proust : Cela dépend du modèle de scanner corporel utilisé. L'image scannée n'atteint certes pas le degré de précision d'une photo (les cheveux ou les détails de la peau, par exemple, n'apparaissent pas) mais l'image reproduite est bien celle d'un corps nu. Les passagers pourraient se sentir violés dans leur intimité la plus sacrée, à savoir le respect de leur corps. Un tel dispositif ne devrait donc pas être mis en place sans d'importants garde-fous.

Justement, la Loppsi 2 prévoit-elle des garde-fous ?

Oui. Les fouilles et visites par scanner corporel ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement préalable du voyageur. En cas de refus, le voyageur doit être soumis à un autre dispositif de contrôle. L'image reproduite sur le scanner doit brouiller le visage des voyageurs, et l'analyse des images visualisées doit être effectuée par des opérateurs ne connaissant pas l'identité de la personne.

Les scanners corporels ne doivent pas non plus porter atteinte aux droits et libertés fondamentales des individus. Certaines personnes jugées plus "vulnérables" pourraient être exclues de ce type de contrôle (ex. : les mineurs, les personnes âgées, les malades ou les personnes handicapées). En tout état de cause, la loi exige que l'utilisation des scanners corporels s'accompagne d'une information claire et précise sur la finalité et les conditions d'utilisation de ces machines. Certains constructeurs proposent aujourd'hui des modèles de scanners corporels moins intrusifs qui représentent le corps humain de manière opaque et indiquent par une croix rouge l'endroit où apparaît un objet suspicieux.

Comment se feront le stockage et l'utilisation des images ?

La conservation des images scannées dans une base de données ne semble pas se justifier, puisque l'agent de sécurité qui procède au contrôle a surtout besoin de visionner l'image scannée d'un passager avant que celui-ci monte dans un avion. Par ailleurs, le stockage des images augmente le risque d'un accès frauduleux à la base de données ou d'une fuite des images. Récemment, c'est ce qui s'est produit aux États-Unis, avec les images d'individus scannés utilisées par les employés fédéraux d'un tribunal de Floride. L'interdiction de conserver les images scannées dans une base de données est donc un moyen de garantir la protection de la vie privée. Enfin, des mesures de sécurité physique et logistique doivent être mises en place pour éviter toute divulgation illicite des images : accès sécurisé à la cabine de visionnage et limité aux seules personnes habilitées, interdiction d'avoir des téléphones portables ou tout appareil de stockage, tels que clé USB ou disque dur externe dans la cabine, etc.

Un passager peut-il refuser de se laisser scanner pour des raisons personnelles ou de secret médical ?

Le scanner corporel peut en effet révéler certaines informations protégées par le secret médical (par exemple une prothèse, un implant mammaire, un sac de colostomie). D'après la loi Informatique et libertés, les données de santé sont des données sensibles qui ne peuvent être collectées sans le consentement de la personne. Dès lors, il paraît indispensable d'informer à l'avance les passagers, afin qu'ils puissent faire le choix libre et conscient de pénétrer, ou non, à l'intérieur d'un scanner corporel

TEXTE N°10

On a (presque) marché sur Mars

Six astronautes ont participé à une simulation de voyage vers Mars. Deux d'entre eux ont "foulé le sol" de la planète.

Deux des six astronautes russes, européens et chinois, enfermés depuis huit mois dans une réplique de vaisseau spatial à Moscou, ont marché fictivement pour la première fois sur la planète Mars, lundi, dans le cadre d'un voyage simulé, d'une durée totale d'un an et demi. La sortie sur Mars du Russe Alexandre Smolevski et de l'Italo-colombien Diego Urbina, annoncée initialement pour une durée de 92 minutes, a débuté à 11 heures. Elle s'est terminée plus vite que prévu, à 11 h 50.

Les deux hommes, en combinaison spatiale, ont marché dans un local au sol couvert de sable, avec des roches au pied des parois des deux côtés, selon des images diffusées au centre de contrôle des vols spatiaux, à Korolev, près de Moscou. Après avoir installé des drapeaux russe, chinois et européen, les deux hommes ont collecté des échantillons de sol. Des sièges étaient disponibles sur "Mars", où les astronautes pouvaient s'asseoir s'ils étaient fatigués, selon les images retransmises. "Nous dédions nos premiers pas dans l'espace au premier cosmonaute de l'histoire, Iouri Gagarine", a déclaré Alexandre Smolevski, dans un message depuis "Mars".

"Il faut être créatif"

"C'est une expérience enthousiasmante. C'est une bonne chose en vue d'un vrai voyage (vers Mars) dans l'avenir", a déclaré Christer Fuglesang, chef du département scientifique de l'Agence spatiale européenne (ESA). "C'est très utile, parce qu'il faut faire des simulations avant de vrais vols. Cette expérience a pour but d'apprendre, et pas de s'amuser", a-t-il poursuivi.

Selon Christer Fuglesang, la principale difficulté est "de passer un long moment confiné". "Il faut être créatif", a-t-il estimé. "Nous devons étudier l'impact (de telles conditions) sur l'équipage", a, pour sa part, souligné Martin Zell, représentant de l'Agence spatiale européenne. "Je crois à cette mission. Jusqu'à présent c'était un succès. Je suis sûr qu'ils réussiront à mener à bien cette expérience", a-t-il ajouté.

Pas de vraie expédition avant 20 ou 30 ans

Cette sortie sera suivie de deux autres, les 18 et 22 février, lors desquelles le Russe Alexandre Smolevski foulera le sol de "Mars" avec un autre membre d'équipage, le Chinois Wang Yue, puis de nouveau avec Diego Urbina. Pendant environ un mois, ils vont simuler les activités scientifiques et la vie d'un équipage sur la planète rouge, dans un module spécifique conçu pour représenter la surface martienne avec du sable et des roches. Ils rejoindront ensuite les trois autres membres d'équipage, le Français Romain Charles et les Russes, Soukhrob Kamolov et Alexeï Sitev, qui sont restés en soutien dans le module principal, 20 mètres de long sur 3,60 mètres de large, et dont ils se sont séparés le 2 février lors de l'arrivée en orbite simulée autour de Mars.

L'expérience Mars-500 a débuté le 3 juin dernier à l'Institut des problèmes médico-biologiques (IBMP), dans la périphérie de Moscou, où les six volontaires, âgés de 26 à 38 ans et triés sur le volet (trois ingénieurs de profession, un médecin, un chirurgien et un physicien), vivent totalement isolés. L'IBMP et l'Agence spatiale européenne, coorganisateur de l'expérience, veulent étudier les effets sur les hommes de l'isolement, de l'absence de lumière du jour et d'air frais, ainsi que de la restriction des contacts humains qu'auront à subir les astronautes qui iront un jour sur Mars, même si aucune expédition de ce type n'est prévue avant 20 ou 30 ans.

TEXTE N°11

Source : Le Clézio, J.-M. (1999). *Le poisson d'or*. Paris : Gallimard.

Quand j'avais six ou sept ans, j'ai été volée. Je ne m'en souviens pas vraiment, car j'étais trop jeune, et tout ce que j'ai vécu ensuite a effacé ce souvenir. C'est plutôt comme un rêve, un cauchemar lointain, terrible, qui revient certaines nuits, qui me trouble même dans le jour. Il y a cette rue blanche de soleil,

poussiéreuse et vide, le ciel bleu, le cri déchirant d'un oiseau noir, et tout à coup des mains d'homme qui me jettent au fond d'un grand sac, et j'étouffe. C'est Lalla Asma qui m'a achetée.

C'est pourquoi je ne connais pas mon vrai nom, celui que ma mère m'a donné à ma naissance, ni le nom de mon père, ni le lieu où je suis née. Tout ce que je sais, c'est ce que m'a dit Lalla Asma, que je suis arrivée chez elle une nuit, et pour cela elle m'a appelée Laïla, la Nuit. Je viens du Sud, de très loin, peut-être d'un pays qui n'existe plus. Pour moi, il n'y a rien eu avant, juste cette rue poussiéreuse, l'oiseau noir, et le sac.

Ensuite je suis devenue sourde d'une oreille. Ça s'est passé alors que je jouais dans la rue, devant la porte de la maison. Une camionnette m'a cognée, et m'a brisé un os dans l'oreille gauche.

J'avais peur du noir, peur de la nuit. Je me souviens, je me réveillais quelquefois, je sentais la peur entrer en moi comme un serpent froid. Je n'osais plus respirer. Alors je me glissais dans le lit de ma maîtresse et je me collais contre son dos épais, pour ne plus voir, ne plus sentir. Je suis sûre que Lalla Asma se réveillait, mais pas une fois elle ne m'a chassée, et pour cela elle était vraiment ma grand-mère.

Longtemps j'ai eu peur de la rue. Je n'osais pas sortir de la cour. Je ne voulais même pas franchir la grande porte bleue qui ouvre sur la rue, et si on essayait de m'emmener dehors, je criais et je pleurais en m'accrochant aux murs, ou bien je courais me cacher sous un meuble. J'avais de terribles migraines, et la lumière du ciel m'écorchait les yeux, me transperçait jusqu'au fond du corps.

Même les bruits du dehors me faisaient peur. Les bruits de pas dans la ruelle, à travers le Mellah, ou bien une voix d'homme qui parlait fort, de l'autre côté du mur. Mais j'aimais bien les cris des oiseaux, à l'aube, les grincements des martinets au printemps, au ras des toits. Dans cette partie de la ville, il n'y a pas de corbeaux, seulement des pigeons et des colombes. Quelquefois, au printemps, des cigognes de passage qui se perchent en haut d'un mur et font claquer leur bec.

Pendant des années, je n'ai rien connu d'autre que la petite cour de la maison, et la voix de Lalla Asma qui criait mon nom : « Laïla ! » Comme je l'ai déjà dit, j'ignore mon vrai nom, et je me suis habituée à ce nom que m'a donné ma maîtresse, comme s'il était celui que ma mère avait choisi pour moi. Pourtant, je pense qu'un jour quelqu'un dira mon vrai nom, et que je tressaillirai, et que je le reconnaîtrai.

La lecture à voix haute.

1) Conseils pour bien lire à voix haute :

1. lire le texte avant de le lire à voix haute.
2. repérer les virgules et marquer une légère pause en baissant la voix. Les repasser en couleur dans le texte.
3. repérer les points-virgules, les points et les deux-points et marquer une pause plus longue en baissant la voix. (marquer un trait / après chacun) Faire la même chose pour les ! et les ? , mais en changeant l'intonation.

Ex : *Ma mère m'a demandé de ranger ma chambre. / Mais je n'en ai pas le temps. /*

4. repérer les paragraphes et marquer encore une pause plus longue à la fin de chacun en baissant la voix. (marquer// à la fin de chaque paragraphe)
5. regarder l'auditoire entre chaque séquence pour savourer, respirer.
6. repérer au crayon les mots que l'on veut colorer d'un certain sentiment (joie, tristesse, ironie,...)
7. varier le rythme, jamais trop rapide ou trop mécanique.
8. Adapter sa voix à la personnalité du personnage.

2) Lire avec le débit qui convient :

Le **débit** est la rapidité avec laquelle on lit un texte.

Il faut prendre le temps de respirer. Ne pas vouloir lire vite, sauf pour marquer un sentiment bien précis.

3) Lire avec le ton (intonation) qui convient :

L'**intonation** exprime l'état d'esprit ou l'état émotionnel de celui qui parle au moyen de sa voix. C'est la « mélodie » de la phrase. (Tu pourrais employer par exemple un ton agressif, colérique, amical, suppliant, timide etc.)

4) Lire avec le volume et le débit qui convient :

Le **volume** est le niveau sonore avec lequel on va dire quelque chose.

- en chuchotant, comme si tu la confiais à une personne qui se trouve très près de toi et que tu ne voulais pas que les autres l'entendent.
- en parlant haut de façon à ce que tout le monde l'entende.
- en parlant fort pour que l'éducateur qui est au fond de la cour t'entende

5) Adapter sa voix à la personnalité du personnage.

Chaque personnage a sa propre personnalité. Il peut être vieux, jeune, homme, femme, enfant, italien, liégeois...

Il faudra donc transformer sa voix pour être le plus proche possible du personnage dont on lit les répliques.

- Ex :
- une petite fille joyeuse
 - un vieux monsieur qui tremble
 - une femme snob
 - avec l'accent allemand
 - avec l'accent anglais
 - avec l'accent chinois
 - avec l'accent africain
 - une vieille femme sans dent
 - un homme qui bégaie
 - un petit garçon timide

Étapes à suivre pour la lecture :

- 1) Relis et applique ce qui est dit page 1 « conseils pour bien lire à voix haute ».
- 2) Exerce-toi avec un.e copain/copine ou en enregistrant et écoutant ta lecture.
- 3) Tiens compte également du tableau d'évaluation suivant.

* AE = autoévaluation (+ / ± / -)

EP = évaluation professeur

	AE*	EP*	commentaires
Débit : - trop rapide - trop lent - hésitations		/5	
Intonation : -voix monotone -sentiments bien marqués		/5	

Volume : -trop fort -trop bas		/5	
Voix personnages		/5	

Source. Adaptation du site :

<http://www.enseignons.be/upload/seconaire/Francais/La-lecture-a-voix-haute.doc>